

FICHE D'INFORMATION ÉQUINE

Le présent document contient les exigences minimales à respecter pour l'identification des équidés (chevaux, ânes, zèbres et races croisées) présentés à l'abattage au Canada, y compris leur identification écrite et graphique, leurs antécédents zoosanitaires et la déclaration faite par leur propriétaire. À la fin de la partie 1 se trouvent des méthodes alternatives à l'identification écrite et graphique présentée ci-dessous.

Partie 1 - Identification

Identification écrite

Nom de l'animal(indiquer S.O. si l'animal n'a pas de nom)
Principal emplacement de l'animal
(Données cadastrales ou adresse du domicile élu, ou Numéro d'identification de l'exploitation)
Principale(s) utilisation(s) de l'animal. Encercler l'un ou plusieurs des éléments suivants : loisirs/animal de compagnie/équitation, reproduction, ferme/ranch, travail public, industrie privée, performance/sports/exposition, course, rodéo, production d'urine, production d'aliments de consommation humaine, autre utilisation : préciser

Sexe - jument/pouliche, hongre, étalon /poulain (encercler une réponse)
Mois et année de naissance (si connu)
Pays de naissance..... (si connu)
Hauteur en mains (1 main = 4 pouces).....

Voir la section E.3 pour obtenir des précisions sur la façon de fournir l'information sur la couleur des équidés et leurs marques afin de compléter la section suivante.

Couleur de la robe

Marques : Tête

Corps

Pattes : Avant Droite Arrière Droite

 Avant Gauche Arrière Gauche

Remplir les sept items suivants ou indiquer S.O. (si non applicable)

Numéro de dossier généalogique et numéro d'enregistrement.....

Numéro de puce électronique et emplacement de celle-ci

Numéro de passeport

Numéro unique d'identification valable à vie

ou autre type d'identification unique

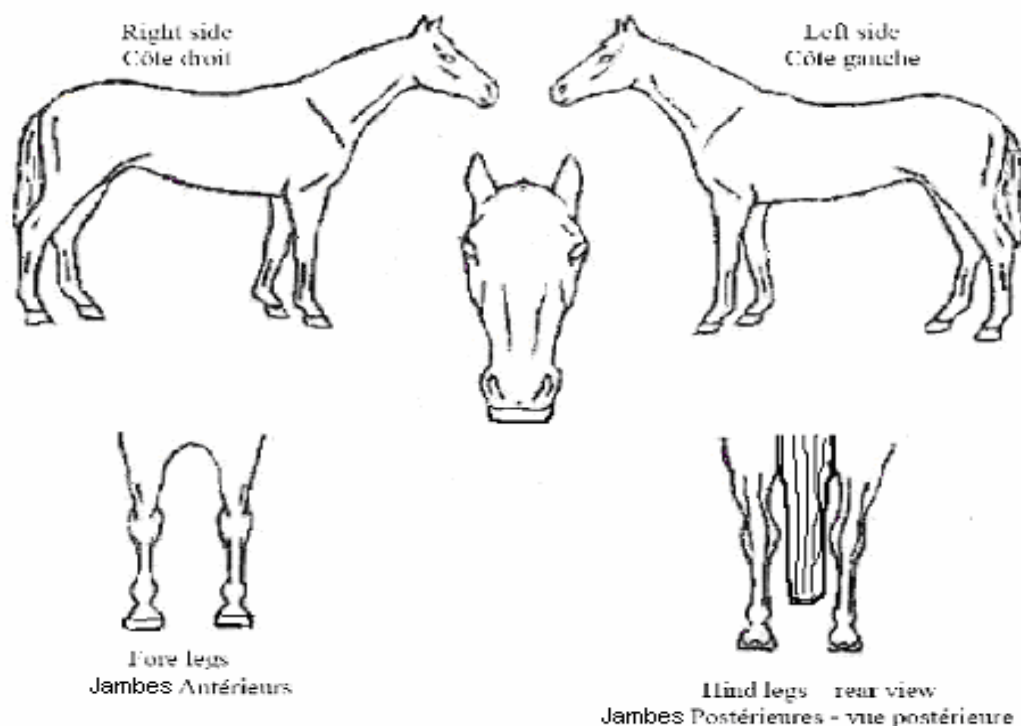
Dans le cas d'une fiche d'information équine complétée par un propriétaire précédent; nom du propriétaire :
.....

Liste des marques visibles apposées ou acquises (marquages au fer, tatouages, cicatrices, etc.) et emplacement de celles-ci/.....

Identification graphique

Attacher, en l'agrafant au présent document, une seule page portant le nom (le cas échéant) de l'équidé et des photos en couleur de l'animal de bonne qualité montrant chacune des vues figurant sur le diagramme ci-après. Les photos doivent être suffisamment grandes pour qu'on puisse voir les détails requis. Les vues doivent être imprimées sur une page standard de 8,5 X 11 po. S'assurer qu'au moins 90 % de la photo illustre le côté ou la partie de l'animal représenté dans la partie du diagramme ci-après. Prendre des gros plans de toute marque visible apposée comme par exemple les tatouages et attacher ceux-ci au document. **Les propriétaires doivent s'assurer de la concordance entre l'identification écrite et les photos jointes, puis signer et dater la page sur laquelle apparaissent les photos.**

Diagramme



Méthodes alternatives à l'identification écrite et graphique

Les éléments d'identification écrite et graphique susmentionnés ne sont pas requis si l'une ou l'autre des autres méthodes alternatives suivantes est utilisée. Il faut fournir les éléments d'information demandés au début de la présente section en les inscrivant dans celle-ci s'ils ne font pas partie des moyens d'identification suivants.

1. L'information écrite et les lignes dessinées sur le diagramme précédant (en remplacement des photos) sont complétées, préférablement par un médecin vétérinaire accrédité ou une personne autorisée* reconnue. Ces lignes doivent représenter les marques blanches de l'animal, lorsqu'il y a lieu. Les épis doivent être identifiés à l'aide d'un « X ». L'emplacement des cicatrices doit être identifié à l'aide d'une flèche->. Les marques apposées ou acquises (p. ex. marques au fer) doivent être dessinées.

Nom et signature du médecin vétérinaire/de la personne autorisée reconnue ou indiquer S.O. (si non applicable)

Numéro de permis/d'autorisation ou indiquer S/O

*Personne autorisée par un service reconnu d'enregistrement d'animaux de race pure en vertu de la *Loi sur la généalogie des animaux*, ou reconnue par Canada Hippique pour délivrer des passeports d'identification, ou encore un inspecteur de marques à l'emploi du gouvernement provincial.

2. Copies couleurs, lisibles des documents d'enregistrement joints au présent document dans le cas d'animaux de race enregistrés qui possèdent des documents d'enregistrement officiels avec identification écrite et graphique.
3. Passeport joint au présent document dans le cas d'équidés enregistrés mais non de race, qui possèdent un passeport officiel.
4. Lorsqu'une Fiche d'information équine (FIE) complète (incluant la partie 1) a été fournie par un propriétaire précédent, en autant que cette FIE du propriétaire précédent est jointe au présent document.

Partie 2 Antécédents zoosanitaires

Je,..... (nom du propriétaire) de
...../...../.....
.....(indiquer vos coordonnées complètes [numéro civique ou numéro de
case postale/ville/province ou état/code postal ou secteur postal, numéro de téléphone]), suis le
propriétaire** de l'animal identifié sur le présent document et j'ai eu la possession, la charge des soins ou la
garde de cet animal identifié ci haut mentionné de manière ininterrompue du.....(indiquer
depuis quand vous avez la charge des soins ou la garde de l'animal) au(indiquer la
date).

1. Des médicaments ou des vaccins ont-ils été administrés à l'animal ou ont-ils été consommés par celui-ci
durant la plus courte des 3 périodes suivantes : soit depuis le 31 janvier 2010, au cours des 180 derniers
jours ou durant la période pendant laquelle vous avez été propriétaire de l'animal? Encerclez oui ou non.
Si oui, veuillez indiquer le nom des médicaments ou des vaccins, le numéro d'identification du
médicament (DIN) si l'étiquette le précise, la dernière date d'utilisation, le ou les délais d'attente *** et,
dans le cas des médicaments, la quantité utilisée (dose) par traitement si l'étiquette n'indique pas la
dose à utiliser ou si un médicament est utilisé selon une posologie différente de celle indiquée sur
l'étiquette.

(Utilisez le dos de la page si vous avez besoin de plus d'espace).

2. À votre connaissance, l'animal identifié sur le présent document a-t-il reçu un diagnostic de maladie au
cours de la plus courte des 3 périodes suivantes : soit depuis le 31 janvier 2010, au cours des
180 derniers jours ou durant la période pendant laquelle vous avez été propriétaire de l'animal ? Y a-t-il
d'autres éléments pouvant avoir une incidence sur la salubrité alimentaire qui devraient être mentionnés,
par exemple, des aiguilles brisées ? Encerclez oui ou non. Si oui, veuillez fournir des précisions.

3. À votre connaissance, l'animal identifié sur le présent document a-t-il été traité avec l'une des
substances énumérées dans le tableau des substances dont l'utilisation n'est pas autorisée chez les
équidés destinés à la consommation humaine (section E.5) au cours de la plus courte des 3 périodes
suivantes : soit depuis le 31 janvier 2010, au cours des 180 derniers jours ou durant la période pendant
laquelle vous avez été propriétaire de l'animal ? Encerclez oui ou non.

Remarques

** Propriétaire : quiconque est propriétaire ou a la garde, la possession ou la charge des soins d'un animal.

*** Veuillez préciser le délai d'attente (nombre de jours/heures avant que l'animal puisse être abattu) pour les
vaccins et médicaments figurant sur l'étiquette. Pour obtenir des renseignements sur les délais d'attente
applicables aux médicaments pouvant être administrés sans danger aux animaux destinés à la
consommation humaine, mais pour lesquels un délai d'attente n'est pas indiqué sur l'étiquette, veuillez
consulter les sections E.6 et E.7. Vous pouvez également communiquer avec votre médecin vétérinaire pour
obtenir des renseignements sur les délais d'attente et le délai d'attente applicable déterminé par une autorité
vétérinaire.

Partie 3 Déclaration

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE

En tant que propriétaire de l'animal identifié sur le présent document, je certifie que l'information inscrite sur cette Fiche d'information équine est complète et exacte.

Je comprends qu'à partir du 31 juillet 2010, tout équin présenté pour abattage à un établissement inspecté par l'Agence canadienne d'inspection des aliments doit être accompagné de renseignements acceptables couvrant les 6 mois consécutifs précédents l'arrivée à l'établissement. À cet effet, j'ai l'option de joindre au présent document la (les) Fiche(s) d'information équine complétée(s) par le (les) propriétaire(s) précédent(s) dans le but de couvrir la période requise de 6 mois consécutifs d'information.

.....(Signature du propriétaire)

...../...../..... (Date : JJ/MM/AA)